

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par l'OPH 13 Habitat.

**Opération : acquisition en VEFA d'une résidence de 93 logements (PLS) pour l'hébergement
de jeunes actifs et étudiants de moins de 30 ans.
"Coeur Saint Loup" - 165, Boulevard Pont de Vivaux - 13010 Marseille.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'OPH 13 Habitat sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant de 6.163.748,00 €. Celle-ci représente 100% d'un montant total d'emprunts de 6.163.748,00 €, dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur hors logement social classique compte tenu de l'hébergement spécifique pour jeunes actifs et étudiants de moins de 30 ans que le projet propose.

Dans ce dispositif, l'OPH 13 Habitat se porte acquéreur de 93 logements (PLS) formant une résidence d'hébergement. En parallèle, la gestion de cette structure sera assurée par une association, « Les Quartiers Latins », qui devra reverser une redevance annuelle de 309.474,00 € auprès du bailleur. Ces frais permettront de couvrir les annuités des emprunts souscrits par l'OPH 13 Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de l'OPH 13 Habitat s'élève au 01/01/2018 à 726.756.773,09 €. Cet encours représente 56,76% de l'encours garanti des organismes HLM et 51,41% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par le Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL